



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maîtres d'oeuvre

Question écrite n° 36936

Texte de la question

M. Bertrand Pancher attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la profession de maître d'oeuvre en bâtiment. Dans le cadre de la réflexion menée par le ministère de la culture et de la communication pour renforcer les critères qualitatifs de toute la chaîne de l'urbanisme et de la construction, la question de la place et du rôle donnés aux maîtres d'oeuvre en bâtiment se pose. En effet, ces professionnels de proximité, appréciés des maîtres d'ouvrages publics et privés, constituent un élément indispensable dans la chaîne des intervenants du cadre bâti, de par leur rôle de conseil et d'assistance et de par leur participation au développement de la vie et des tissus économiques locaux. Alors que le Grenelle de l'environnement et ses textes législatifs d'application prévoient des objectifs ambitieux de construction et de rénovation du parc immobilier de France et des objectifs de lutte contre l'étalement urbain, il souhaiterait connaître la place et le rôle que le Gouvernement entend accorder à la profession des maîtres d'oeuvre en bâtiment dans ce nouveau chantier.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication est attentif à la situation des maîtres d'oeuvre en bâtiment et au rôle de ces professionnels parmi les intervenants du cadre bâti. À la demande du Président de la République, il a été élaboré un plan pour l'architecture dont le premier objectif est d'améliorer la qualité du cadre de vie et de répondre aux critères du développement et de l'aménagement durables des territoires. Dans cette perspective, une mission a été confiée, par le ministère de la culture et de la communication conjointement avec celui de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et celui du logement, à Thierry Tuot, conseiller d'État, en vue d'évaluer les conditions de l'amélioration de la qualité architecturale et environnementale des constructions. Assisté d'un membre de l'inspection générale des affaires culturelles et d'un membre du conseil général de l'environnement et du développement durable, Thierry Tuot consulte l'ensemble des professionnels concernés, des organismes constructeurs et des représentants des particuliers sur les différentes mesures visant à promouvoir la qualité architecturale dans le respect de l'environnement. Dans ce cadre, il ne manquera pas d'entendre les représentants des maîtres d'oeuvre en bâtiment. Les conclusions et recommandations issues du rapport permettront à la ministre de la culture et de la communication, attentive à toutes les professions de la construction, d'apporter les mesures nécessaires et appropriées à ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Pancher](#)

Circonscription : Meuse (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36936

Rubrique : Architecture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2008, page 10581

Réponse publiée le : 7 avril 2009, page 3277